

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 519

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 45

Supprimer les alinéas 8 et 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet aménagement, relative à des procédures administratives, est irrecevable dans le cadre d'une loi de programme.